

seul orateur n'a encore formulé un argument probant en faveur de la proposition tendant à enlever à ces provinces ces vastes possessions domaniales renfermées dans leurs frontières.

Concevez, si c'est possible, l'orgueil, l'es-pérance, l'énergie dont seraient animées ces grandes provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, à la pensée qu'elles seraient maîtresses de ces millions d'acres de terres fertiles, qu'elles en seraient les gérantes, les fidéicommissaires, au nom des générations futures de citoyens et qu'à même cet immense et incomparable héritage, elles pourraient subvenir à tous leurs besoins futurs. Combien différent est le sentiment qu'elles éprouvent, à la vue de ces terres de ces forêts domaniales, de ces gisements miniers, forcées qu'elles sont de s'écrier : "Tout cela ne nous appartient pas ; toutes ces richesses sont ici et nos règlements de police, nos lois municipales, notre administration provinciale tendent à la conservation de cet héritage et ajoutent, dans une large mesure, à sa valeur ; mais ce patrimoine national nous est enlevé ; on nous dépouille du droit de l'administrer." Après tout, l'orgueil national est tout aussi profondément enraciné dans notre être intime que l'amour-propre individuel. Au colon qui va s'établir dans l'Ontario occidental le Gouvernement concède 160 acres de terre, mais il lui dit : "Cette terre est bien à vous ; mais de toutes ces essences de haute futaie qui s'y trouvent, vous n'avez pas droit de distraire un seul morceau, sauf ce dont vous avez besoin pour la construction de votre maison d'habitation et des dépendances." Quel sentiment ce colon éprouve-t-il ? "Ce domaine agricole, s'écrie-t-il, je n'en suis pas le propriétaire ; le sol superficiel est bien à moi, mais tout ce qui croît sur ce sol appartient à d'autres."

Est-il content ? Non, il n'est pas heureux et ne saurait l'être. Il n'éprouve pas ce sentiment d'orgueil de l'homme, propriétaire de ce qu'il utilise. Cet orgueil, cette énergie, cet esprit d'initiative que le droit de propriété inspire à l'individu se retrouvent et se manifestent avec plus d'intensité chez la province qui jouit de son héritage, dans toute sa plénitude. Monsieur le Président, voilà les quelques observations que j'ai cru devoir formuler, et si elles se rallient certains suffrages de mes collègues, peut-être se heurteront-elles à l'hostilité de quelques-uns de mes collègues. Si imparfaites et défectueuses qu'elles soient, je les livre à vos méditations et à celles des députés de la droite.

M. OLIVER : L'honorable député (M. Foster) s'est glorifié, et cela à bon droit, de n'avoir point fait un discours de partisan. Je voudrais pouvoir le féliciter d'avoir cimenté la bonne intelligence et l'harmonie au sein du pays. La seule conclusion qu'il soit possible de tirer de ses observations, c'est qu'il a cherché à semer la zizanie entre les différentes provinces au sujet de la dotation fi-

M. FOSTER.

nancière qui leur est faite, ainsi qu'entre les anciennes provinces confédératrices.

M. FOSTER : L'honorable député (M. Oliver) a beau dire que j'ai obéi à pareille inspiration, je puis bien affirmer que je ne trouve aucune trace de ces préoccupations dans mon esprit. Si j'ai tenu à signaler les résultats découlant du système appliqué par le Gouvernement, je n'ai pas voulu semer la dissension dans Edmonton.

M. OLIVER : Peut-être ai-je fait erreur en imputant pareil motif à l'honorable député.

M. FOSTER : Libre à l'honorable député de prétendre que mes observations puissent aboutir à ce résultat, mais ce n'est certainement pas là la pensée à laquelle j'ai obéi.

M. OLIVER : C'est précisément la pensée que j'ai voulu exprimer, et je remercie l'honorable député de m'avoir fourni la formule précise. On en conviendra, c'est bien là le résultat auquel aboutiront les observations de l'honorable député. Il prétend que les populations de l'Ouest sont privées de la propriété des terres, des minéraux et des forêts, parce que le gouvernement fédéral se réserve la haute main sur ce domaine, et c'est là à mon avis, l'aspect le plus reprehensible de sa thèse. A titre de citoyens du Canada, les habitants de l'Ouest sont tout autant propriétaires de ce domaine, que si l'administration en était confiée au gouvernement provincial. Il est malheureux que dans le feu du débat, on formule pareilles propositions, et surtout qu'elles tombent des lèvres d'un orateur qui manie la parole avec tout l'entrain, toute l'éloquence et la logique que sait déployer le député de Toronto-nord (M. Foster). Il serait déplorable qu'on inculquât aux habitants de l'Ouest l'idée qu'ils ne sont pas citoyens canadiens, ayant droit de participer à toutes les libertés, à tous les droits, à tous les biens de la nation.

Peu importe que ces propriétés soient administrées par le gouvernement provincial ou par le gouvernement fédéral, pourvu que leur gestion se fasse dans l'intérêt même de toutes les provinces. Il me semble qu'ici l'intérêt du pays se confond avec l'intérêt des provinces et réciproquement. J'ai une observation à adresser à l'honorable député : c'est que à l'instar de ses collègues de la gauche, en développant cette question de la propriété des terres domaniales, il a tort de se placer au point de vue des recettes qui retombent dans la caisse publique, plutôt qu'à celui du développement de ce domaine. A mon avis, c'est ici que ces messieurs viennent en complet désaccord avec la pensée dont s'inspirent les citoyens de l'Ouest. Voici la pensée de l'Ouest : qu'on vende ou qu'on concède gratuitement ces terres, l'objectif visé est toujours le développement de ces ressources et leur utilisation.

M. R. L. BORDEN : Avec la permission de l'honorable député, je lui poserai une